



REGLEMENT PARTICULIER

25^{ème} Rallye Régional Haute Vallée de la Loire 13 et 14 juin 2025

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès réception du visa FFSA
Ouverture des engagements :	Le lendemain de la réception du visa FFSA
Clôture des engagements :	Lundi 3 juin 2025
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 7 juin 2025 (disponible sur le site de l'ASAHVL ou au bar Le Stevenson -15 Place François d'Estaing, 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE.)
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 7 juin, dimanche 8 juin et vendredi 13 juin 2025, de 9h00 à 18h00
Vérifications administratives :	Vendredi 13 juin 2025, de 17h 30 à 21h30
Lieu :	Centre technique municipal - Route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Vérifications techniques :	Vendredi 13 juin 2025, de 17h45 à 21h45
Lieu :	Centre technique municipal - Route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Mise en place du parc de départ :	Vendredi 13 juin 2025 à 17h45
Lieu :	Centre technique municipal - Route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 13 juin 2025 à 20h45
Lieu :	PC du Rallye, Espace Culturel, Le Monastier-sur-Gazeille
Publication équipages admis au départ :	Vendredi 13 juin 2025 à 22h30
Lieu :	Centre technique municipal - Route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Publication des heures et ordre de départ :	Vendredi 13 juin 2025 à 22h30
Lieu :	Centre technique municipal - Route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Départ 1er concurrent :	Samedi 14 juin 2025 à 09h00
	Centre technique municipal - Route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur Gazeille
Arrivée 1er concurrent :	Samedi 14 juin 2025 à partir de 17h23
	Centre technique municipal - Route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Vérifications finales :	Samedi 14 juin 2025 à partir de 17h23
Lieu :	Garage Eric VIGNE, Le Monastier-sur-Gazeille
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye :	Samedi 14 juin 2025, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc d'arrivée.
Lieu :	Centre technique municipal - Route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Remise des Prix :	Samedi 14 juin 2025, à l'issue de l'affichage du classement définitif.

Lieu : Centre technique municipal - Route de Laussonne
43150 Le Monastier-sur-Gazeille

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire organise les 13 et 14 juin 2025 en qualité d'organisateur administratif le

25^{ème} Rallye Régional de la Haute Vallée de la Loire

Le présent règlement a reçu le visa de la FFSA N° 180 délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne en date du 02/03/2025 .

Comité d'Organisation

Président : Pascal MAGNE

Membres : Alexandre MALARTRE, Valérie DUTRUEL, Chloé VIGNE, Pierrick JOURDE, Christophe PASCAL, Guy BONNEFOUX, Christian GERBIER, Sylvain VAUCANSON,.

Secrétariat du Rallye: Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire,
Place du Vallat, 43150 Le Monastier/Gazeille.
Téléphone : 04 71 03 81 72
Mail : asahvl@orange.fr - Site : <http://www.asa-hvl.fr>

Permanence du Rallye : ESPACE CULTUREL, 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
- Vendredi 13 juin 2025, de 17h30 à 21h30
- Samedi 14 juin 2025, de 07h30 à 21h30

Organisateur technique

Adresse : Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire
Place du Vallat,
43150 Le Monastier/Gazeille

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :	Présidente :	Nicole FOREST	lic. n° 1882
	Membres :	Yvette CECILLON	lic. n° 11374
		Joëlle ALLEMAND	lic. n° 16382
Directeur de Course :		Sylvie KRZYZANOWSKI	lic. n° 22005
Directeurs de Course Adjoints :		Louis René VERLINE	lic. n° 21427
		Sullivan CAETANO	lic. n° 232714
Directeur de Course délégué aux vérifications :		Sylvie KRZYZANOWSKI	lic. n° 22005
Directeur de Course délégué à la voiture BBR :		Patrick ASSENAT	lic. n° 21221
Directeur de Course délégué à la voiture 00:		Maurice BESSE	lic. n° 2926
Directeur de Course délégué ES. 1, 3, 5 :		Evelyne LAPALUS	lic. n° 220330
Directeur de Course délégué ES. 2, 4, 6 :		Marc HABOUZIT	lic. n° 7145
Médecin Chef :		Alexandru BRAGARU	
Commissaire Technique Responsable :		Jean Claude DESNOUX	lic. n° 11176
Commissaires Techniques :		Hervé CANTAT	lic. n° 207953
		Dominique MONNIER	lic. n° 55260
		André BOIVIN	lic. n° 3572
Responasble des parcs:		Michel JUILLARD	lic. n° 12787
Chargés des relations avec les concurrents :		Cédric VALENTIN	lic. n° 190616
		Georges BEAL	lic. n° 2910
Chargé des relations avec la presse :		Christian CHALINDAR	lic. n° 3594
Informatique et Classements :		Christophe ARSAC	lic. n° 3591

Responsable Radios & Téléphones :
Voiture Info :

Guy BONNEFOUX
Ecurie Licorne

lic. n° 301800

1.2P. ELIGIBILITE

Le 25^{ème} Rallye Régional de la Haute Vallée de la Loire compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes Coefficient 2,
- Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne,
- Le Challenge de l'Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, leur numéro de reconnaissance (**à imprimer en couleur**) ainsi que leur heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques **uniquement par mail**. Les vérifications administratives et techniques auront lieu le **Vendredi 13 juin 2025, de 17h30 à 21h45, Centre Technique Municipal, Route de Laussonne, Le Monastier-sur-Gazeille**.

Les remorques devront être stationnées sur le site spécialement prévu à cet effet, à savoir : Avenue des Ecoles, 43150 Le Monastier/Gazeille.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Eric VIGNE - 43150 Le Monastier/Gazeille.
Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au Règlement Standard FFSA

3.1P. DEMANDES D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 25^{ème} Rallye régional de la Haute Vallée de la Loire doit adresser **UNIQUEMENT** à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement - qui peut être téléchargée sur le site de l'A.S.A. : <http://www.asa-hvl.fr> - dûment complétée, avant **le lundi 3 juin 2025 minuit**. Celle-ci doit impérativement mentionner **l'adresse mail du pilote ou du copilote de façon lisible**.

A.S.A. de la Haute Vallée de la Loire, Place du Vallat
43150 LE MONASTIER/GAZEILLE
Tél. 04 71 03 81 72 – Mail : asahvl@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **105** voitures maximum. Nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 120 voitures pour les 2 rallyes (modernes et VHC).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €

Une réduction de 15 € sera consentie aux équipages 50% ASA HVL

Une réduction de 30 € sera consentie aux équipages 100% ASA HVL

3.1.12P. **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant total des droits d'engagement.** Une demande d'engagement incomplète ne sera pas prise

en compte. Elle devra être accompagnée des photocopies des licences valables pour l'année en cours, des permis de conduire et, le cas échéant, de l'attestation de prêt de la voiture.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3P ORDRE DE DEPART :

Selon règlementation standard des rallyes 2025.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Toute assistance en dehors des parcs d'assistance prévus dans le carnet d'itinéraire est interdite. Un seul véhicule d'assistance sera accepté dans les parcs d'assistance. Aucune remorque ne sera acceptée.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au Règlement Standard FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un Additif au présent Règlement Particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Haute Vallée de la Loire représente un parcours de 139,245km. Il est divisé en une étape et trois sections.

Il comporte six Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 37,500 km.

Les Epreuves Spéciales sont :	ES 1-3-5	GOUDET-SALETTES	7,20 km
	ES 2-4-6	CHADRON-LE MONASTIER	5,30 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passage en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**.

Les jours de Reconnaissances autorisées sont :

- samedi 7 juin 2025 de 9h à 18h00
- dimanche 8 juin 2025 de 9h à 18h00

- vendredi 13 juin 2025 de 9h à 18h00
Chaque pilote pourra choisir 2 jours maximum parmi ces 3 dates.

Le carnet d'itinéraire sera disponible à partir du samedi 7 juin 2025 sur le site internet de l'ASA ou au Bar Le Stevenson, 15 Place François d'Estaing, 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La Remise des Prix se déroulera le samedi 14 juin 2025 à l'arrivée du rallye, au Podium d'Arrivée, Centre Technique Municipal, Route de Laussonne, 43150 Le Monastier/Gazeille.

Prix en espèces :

Scratch	de 1 à 100 partants	+ de 100 partants
Premier	325€	360€
Deuxième	245€	270€
Troisième	165€	190€

Classes	de 1 à 4 partants	5 à 6 partants	7 à 9 partants	10 partants et +
Premier	170€	350€	350€	350€
Deuxième		100€	170€	170€
Troisième			50€	100€
Quatrième				50€

Coupe des Dames :

150 € au premier équipage 100% féminin.

Coupes :

Au minimum 1 coupe sera attribuée à chaque équipage primé.

2 coupes seront remises aux commissaires tirés au sort et présents à la Remise des Prix.

Les coupes ne sont pas cumulables.